



CTSD 27 janvier 2017

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le jugement des camarades de Goodyear. En effet, si on peut se féliciter de la disparition d'une condamnation ferme, il reste que l'on ne peut accepter cette décision. Cela renvoie un signal négatif au monde du travail attaché à son outil de travail et ce alors même que l'entreprise goodyear avait retiré sa plainte. La CGT Educ'action Versailles soutient les salarié-e-s de Goodyear dans leur lutte.

Dans notre secteur, cette rentrée de début d'année civile est marquée par la mobilisation des lycées au sein de l'éducation prioritaire. En effet, ces derniers sont les grands absents de la réforme mise en place à partir de fin de 2014. La circulaire relative à cette réforme prévoyait que la question des lycées serait étudiée ultérieurement. Or, la fin du quinquennat arrive et aucune carte des lycées n'est encore communiquée. La CGT Educ'action 95 soutient la mobilisation du collectif Touche pas à ma zep et s'inscrit dans la revendication d'une carte élargie des lycées en éducation prioritaire basée sur des critères transparents et permettant avec les moyens afférents aux personnels et aux élèves de travailler dans des conditions satisfaisantes. On ne peut en aucun cas parler de réussite pour tous les élèves ou encore d'égalité des chances en supprimant les moyens pour ceux qui en ont le plus besoin.

Mme la Ministre a, elle-même, reconnue que cette revendication était légitime. Il est donc temps de mettre les paroles en lien avec des actes. La prorogation de la clause de sauvegarde est un premier point pour les personnels. C'est loin d'être suffisant. L'octroi de 450 emplois est aussi un geste mais qui apparaît bien dérisoire au regard des besoins en terme de moyens dans les établissements. De plus, ces emplois sont octroyés à moyen constant ce qui pose la question d'un arbitrage qui n'est pas acceptable. Il ne s'agit pas pour les collègues d'obtenir des moyens au détriment d'autres établissements. Au contraire, nous revendiquons des moyens supplémentaires pour les lycées en éducation prioritaire qui ne soient pas pris sur les moyens de fonctionnement des autres établissements. Dans le cas inverse, nous rentrons dans la logique que nous condamnons d'une mise en concurrence inacceptable des établissements scolaires gérant l'austérité budgétaire et subissant des arbitrages opaques.

La CGT Educ'action 95 appelle donc à la grève aujourd'hui encore et demande la publication d'une carte élargie des lycées en éducation prioritaire reposant sur des critères transparents.

Cela conduit à la question globale des moyens. Ce CTSD sera le dernier relatif aux moyens de fonctionnement du quinquennat dont la priorité à l'éducation était un axe fort. Une certitude : le compte n'y est pas. Si nous pouvons saluer l'effort réalisé en termes de formation, il est à noter que les 60000 emplois ont principalement permis la mise en place d'une réforme rendue impérative (CF au rapport sur le nombre de démission chez les stagiaires) et à absorber en partie la poussée démographique dans les écoles et les établissements. Il reste qu'il n'y a pas eu de véritable amélioration en termes de fonctionnement au sein de l'Ecole. La pression des effectifs reste très forte aussi bien dans le premier degré que pour le second. Or, c'est bien l'enjeu majeur de la réussite pour tous les élèves. La réduction sensible des effectifs par classe est un enjeu démocratique. Il est une des conditions à une plus grande égalité au sein de l'école.

La CGT educ'action 95 s'est également opposée durant les 5 dernières années à la réforme des rythmes scolaires et à celle du collège en lien avec la majorité des collègues. Il ne s'agit pas pour nous d'une posture réactionnaire comme on a trop voulu nous le renvoyer. Derrière le discours d'un rapprochement entre les lieux de décisions et les personnels, il y a au contraire un renforcement du pilotage d'une hiérarchie locale que ce soit le maire ou le chef d'établissement tout en favorisant une mise en concurrence des écoles et des établissements. La mise en place de la réforme des rythmes confirme notre analyse initiale d'une augmentation des inégalités entre les communes qui ne sont parfois pas en capacité d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'encadrement des élèves d'un point de vue humain ou matériel. La réforme du collège accompagnée de la publication de nouveaux programmes a considérablement alourdi la charge de travail de personnels qui font face à des difficultés socio-éducatives accrues. La CGT Educ'action 95 est favorable à une plus grande collaboration entre les équipes et à la co-animation volontaire par les collègues. Il reste que ce n'est pas l'esprit de la réforme qui ne permet en aucun cas de mettre en place des temps de concertation dédiés. Cela nécessiterait au contraire une réduction du temps devant les élèves et donc une reconnaissance de la nécessité réelle d'un travail en commun entre tous les personnels. A nouveau, il s'agit bien de mettre en face des paroles médiatiques les moyens réels pour réussir une grande réforme éducative émancipatrice et permettant la réussite de tous.

La reconnaissance du travail des enseignant-e-s passe aussi par une revalorisation salariale. La mise en place du PPCR, nouvel exemple du passage en force du gouvernement et de sa relation au dialogue social, est très loin de satisfaire les personnels qui ont subi une perte conséquente de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans. Ce PPCR pose les jalons d'une fonction publique d'emplois en créant ce qui s'apparente à un GRAF auquel 90% des collègues ne pourront avoir

accès. La revalorisation du point d'indice ne permet en aucun cas un rattrapage en termes de traitement. La CGT Educ'action 95 exige toujours la déconnection de l'évaluation de la progression de carrière et s'oppose à la mise en place du PPCR.

Une certitude, le compte n'y est pas.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le Val d'Oise, nous nous interrogeons sur la mise en place de l'indicateur d'indice de position sociale. En effet, cet outil souhaite apporter une vision plus fine de la situation sociale des élèves dans les lycées notamment. Il s'appuie sur des catégories professionnelles plus nombreuses, des références au capital culturel... Il reste qu'il interroge sur plusieurs points :

- Comment est réellement prise en compte l'absence de réponse aux questionnaires ? Quand sont-ils réalisés ?
- Pourquoi y a-t-il une distinction des lycéens en lycée professionnel et en lycée général et technologique ?

Nous souhaiterions une véritable clarification à ce sujet. Dans le cas inverse, nous aurions tendance à croire à une volonté de minorer les difficultés sociales dans les lycées professionnels notamment.

Nous souhaiterions également insister sur la situation des UPE2A au sein du département. Nos sections nous font remonter des difficultés croissantes à plusieurs niveaux :

- A la fois dans l'affectation des élèves qui est souvent tardive.
- Mais aussi sur les moyens pour faire fonctionner ces structures qui sont à l'heure actuelle dans des situations critiques.

La question se pose ensuite de l'intégration en classe des élèves. Il est nécessaire d'anticiper au sein des effectifs du collège l'apport de ces élèves.

La construction des DHG des collèges sur une référence en termes d'effectifs est intéressante. Elle permet d'illustrer le fait que la question des effectifs est centrale dans la réussite des élèves notamment les plus fragiles socialement. Il reste que l'on ne peut accepter les seuils retenus. A titre exemple, le Loir et cher construit sa répartition avec 22,5 élèves en REP + et 23,5 en REP. Nous sommes loin des seuils retenus pour le Val d'Oise. A nouveau, il ne s'agit d'effectuer des arbitrages entre les rectorats mais bien de mettre en évidence la nécessité d'une réduction sensible des effectifs par classe.

La question se pose dans ces termes dans les lycées. La pression démographique conduit à des effectifs par classe inacceptables. Nous dénonçons également la volonté de pousser systématiquement les élèves vers les secondes générales et technologiques. L'indicateur utilisé pour étudier la bonne santé des collèges et basé sur le taux de passage en LGT est contraire au discours sur l'égalité des trois voies. Il a pour conséquence une pression sur les effectifs en LGT, le non-remplissage de certaines filières en LP et surtout un décrochage important pour les élèves. Les passerelles sont insuffisantes et nécessitent des moyens pour permettre aux élèves de se remettre à niveau. Nous reviendrons durant ce CTSD sur les effectifs au sein de certains LPO (Jaurès à Argenteuil, Romain Rolland à Goussainville, Rousseau à Sarcelles...) qui interrogent sur les capacités d'accueil de ces établissements. Nous demandons également que soit communiquée la liste des lycées bénéficiant des moyens supplémentaires en termes d'emplois annoncée par la ministre.

Nous tenons enfin à avoir plus d'informations sur le devenir des personnels travaillant au sein des MLDS du Val d'Oise. Un grand nombre de contractuels est dans l'incertitude. Quelles solutions sont envisagées par la direction académique ?

Les élu-e-s de la CGT Educ'action 95